

## **Séance du Conseil communal du 14 décembre 2022**

### **Convocation et annonce du 8 décembre 2022**

**Présents :** ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV), bourgmestre ; SCHILTZ Fernand (LSAP), échevin ; JUNGBLUT Tom (CSV), échevin ; EIFES Eric (DP), DI GENOVA Jean-Pierre (CSV), SCHMITZ Jean-Pierre (CSV), LAKAFF Laurent (CSV), ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng), WOLTER Laurence (Déi Gréng), conseillers communaux ; TAZIAUX Tim, secrétaire communal f. f. ; SCHILTZ Nadine, rédactrice du rapport.

**Excusés :** ZHU Dali (DP) et THIERIE Geoffrey (LSAP), conseillers communaux

#### **1. Personnel communal (huis clos)**

Huis clos

#### **2. PAP Leessen 3 à Contern – approbation de la convention d’exécution et du projet d’exécution**

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) déclare que la convention d’exécution et le projet d’exécution pour le projet de construction PAP Leessen 3 figurent à nouveau à l’ordre du jour en raison de problèmes de formulation de la période d’annulation de la part du ministère de l’Intérieur et d’une ambiguïté relative à la conservation d’un noyer. La bourgmestre donne la parole à l’architecte Tom SCHMIT à ce propos pour une présentation plus détaillée des nouvelles conclusions.

L’architecte Tom SCHMIT rapporte que le noyer ne peut pas être conservé car il n’a pas été enregistré comme arbre à préserver dans le plan d’aménagement partiel déjà établi lors de la législature précédente en 2017. Le plan d’aménagement partiel a ensuite été adopté sans modification lors de la séance du conseil communal du 13 décembre 2018. De plus, le bureau d’études ENECO SA a réalisé une étude environnementale de la zone où différentes essences d’arbre ont été inscrites comme dignes de protection, ce qui n’était pas le cas du noyer parce que, selon ENECO S.A., il s’agit d’un arbre isolé et que ce n’est pas un arbre fruitier. Par conséquent, ledit arbre n’était pas protégé dès le début.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) souligne qu’il est dommage d’abattre l’arbre. Le collège échevinal s’est efforcé de trouver une autre solution mais il avait malheureusement les mains liées dans ce dossier car le promoteur dispose d’une autorisation valable du ministère de l’Environnement d’abattre l’arbre.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) demande s’il faut voter la convention d’exécution et le projet d’exécution ensemble. Il ne voit aucune objection pour le projet d’exécution mais, selon lui, la convention d’exécution ne devrait pas prévoir de délai de deux ans. S’agissant ici de la construction de logements sociaux, ces habitations ne devraient pas être proposées sur le marché immobilier normal après expiration d’un délai.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) explique qu’il faut fixer un délai. L’architecte Tom SCHMIT précise que la formulation actuelle respecte à la lettre la proposition d’amélioration du juriste du ministère de l’Intérieur et que le projet et la convention doivent être votés ensemble.

Le conseil communal décide avec une majorité de 6 voix pour et 3 voix contre (Eric EIFES du DP ; Jean-Jacques ARRENSDORFF et Laurence WOLTER de Déi Gréng) d’approuver la convention d’exécution et le projet d’exécution du PAP Leessen 3 à Contern.

#### **3. Approbation de la nouvelle version du règlement communal concernant les cimetières et les inhumations**

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) explique que le règlement communal concernant les cimetières et les inhumations a été modifié, car il n’était pas possible pour les citoyens extérieurs à la commune de demander une concession. Elle signale en outre que les dispositions relatives au projet de cimetière forestier intercommunal dans la commune de Waldbredimus n’ont pas encore pu être insérées, car le cadre n’a pas encore été défini.

Le conseil communal approuve à l’unanimité la nouvelle version du règlement communal concernant les cimetières et les inhumations.

#### **4. Approbation d'un règlement-taxe « cours informatiques »**

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) informe le conseil communal que des cours informatiques seront à nouveau proposés dans la commune dès 2023. Il s'agit ici de cours d'introduction à l'informatique et à la sécurité informatique destinés à aider et assister en cas de problèmes informatiques. Le tarif par cours est fixé à 70 €. Les cours se donneront dans l'ancienne école de Moutfort.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le règlement-taxe sur les cours informatiques.

#### **5. Suppression des secteurs de stationnement au sein de la commune de Contern**

Le conseil communal décide à l'unanimité de supprimer les secteurs de stationnement « MOU » et « OET » au sein de la commune de Contern.

#### **6. Adaptation du règlement de circulation de la commune de Contern**

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) rapporte qu'un bilan a été tiré un an après l'introduction du stationnement résidentiel dans les localités de Moutfort et d'Oetrange et d'une vignette de bus. Ce bilan a été dressé en collaboration avec le bureau d'études Schroeder & Associés, l'agent municipal et la police. La commission Mobilité a également été consultée et a rédigé un rapport détaillé. Il a aussi été tenu compte des réclamations et des propositions d'amélioration soumises par les citoyens. Le règlement de circulation a ensuite été révisé et adapté. Le but était de faciliter le stationnement des habitants dans leur commune et d'éviter le stationnement de longue durée de citoyens n'habitant pas dans la commune. La nouvelle version du règlement facilite maintenant le parking résidentiel en étendant les secteurs de stationnement résidentiel à l'ensemble du territoire de la commune de Contern.

Le stationnement sur différents parkings sera limité à 3 ou 5 heures. Le collège échevinal reste ouvert aux propositions d'amélioration et aux nouvelles idées d'adaptation du règlement de circulation qu'il mettra en œuvre dans la mesure du possible. Les nouvelles vignettes seront imprimées en plusieurs couleurs (1 couleur par localité). Les vignettes actuelles restent valables pour le moment. Chaque habitant déjà en possession d'une vignette en recevra une nouvelle automatiquement.

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'adaptation du règlement de circulation de la commune de Contern.

#### **7. Approbation d'un acte – vente d'un terrain à Contern**

*L'échevin Fernand SCHILTZ (LSAP) quitte la salle.*

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) présente l'acte de vente d'un terrain situé « Op Briicherpad » à Contern.

Le conseil communal décide avec une majorité de 7 voix pour et 1 voix contre [Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng)] d'approuver l'acte de vente d'un terrain à Contern.

#### **8. Approbation d'une division de terrain à Oetrange**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une division de terrain à Oetrange afin de créer plusieurs terrains à bâtir.

## **9. Approbation de la démission d'un membre du conseil d'administration de l'Office Social Ieweschte Syrdall**

Le conseil communal approuve à l'unanimité la démission de Monsieur Edmond Rollinger, président du conseil d'administration de l'Office Social Ieweschte Syrdall. Monsieur Rollinger déménage dans une autre commune.

## **10. Approbation de recettes**

*L'échevin Fernand SCHILTZ (LSAP) revient dans la salle.*

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les recettes à hauteur de 252 038,07 € pour l'exercice budgétaire 2022.

## **11. Approbation du budget communal 2023**

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) donne la parole à l'échevin des finances Tom JUNGBLUT (CSV) afin qu'il explique le budget 2023.

Comme lors de la présentation du budget 2023, l'échevin des finances insiste sur l'exercice difficile que représente l'élaboration du budget en ces temps de crise économique. L'année dernière était marquée par une pandémie touchant à sa fin, une crise énergétique et une inflation galopante où les prix se sont envolés. Il faut encore ajouter le changement climatique dont la commune doit se préoccuper comme jamais. Par ailleurs, le collège échevinal doit réagir à la croissance démographique rapide de la commune et agrandir et rénover les infrastructures scolaires et sportives. Le travail administratif augmente dans la même mesure que la croissance de la population. Par conséquent, il faut de plus en plus de temps et de personnel pour venir à bout de la jungle administrative et rester à jour au niveau du Pacte Logement 2.0, du Pacte Nature, du Pacte Climat et de la protection de l'eau. Il s'agit actuellement de privilégier la realpolitik, de trouver des solutions efficaces aux problèmes et de les mettre en œuvre rapidement. Dans sa préparation du budget 2023, le collège échevinal a réussi à tenir compte de toutes ces contraintes.

Sans encore entrer dans les détails, il convient de noter que le collège échevinal continue à investir dans la commune et à la moderniser. 880 000 € sont investis dans la sécurité à « Op der Millbech », 665 000 € dans la renaturation de la Syre à Moutfort avec une protection contre les inondations et en même temps 670 000 € à Oetrange « Op Horbett » pour la pose de nouvelles conduites d'eau potable et d'eaux usées. Le collège échevinal répond aussi à la demande d'habitations abordables par la construction de logements sociaux à Oetrange et à Contern. Le budget ordinaire et extraordinaire prévoit de belles enveloppes pour lutter contre la crise climatique. 2,2 millions € sont destinés aux mesures de protection des ressources et de l'environnement directement ou indirectement via le syndicat SIAS ou SIDEST. Pour conclure, l'échevin des finances revient sur quelques chiffres importants du budget 2023. Il remercie ensuite la commission Finances pour son travail de ces dernières années et toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget 2023. Il remercie tout particulièrement la bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) et l'échevin Fernand SCHILTZ (LSAP) pour leur engagement en ces temps troublés.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) donne la parole aux conseillers communaux.

Le conseiller communal Eric EIFES (DP) déplore l'excédent trop faible dans le budget ordinaire, car il ne permettra pas de financer les dépenses prévues. Plusieurs dépenses sont inévitables, comme les salaires et les frais de syndicat. Il n'y a pas d'économie possible à ce niveau. Il conteste les coûts de licence pour le service de tickets et les dépenses de papier élevées. En ce qui concerne le budget extraordinaire, il regrette de ne pas pouvoir lire le détail des dépenses liées aux projets prévus tels que l'agrandissement de l'école et de la Maison Relais, la construction du nouveau hall sportif et la rénovation du Conter Stuff. Il remet en question le financement global de ces projets et fait remarquer que, si des crédits doivent être contractés, il faut tenir compte de la hausse actuelle des intérêts et de l'obligation de rembourser les prêts. Il déplore par ailleurs l'absence de solution à ce jour pour la construction d'une caserne de pompiers.

L'échevin des finances Tom JUNGBLUT (CSV) explique que le plan pluriannuel détaillera en janvier les dépenses prévues. À ce jour, le collège échevinal ne dispose pas encore des offres de prix définitives. C'est pourquoi de nombreuses réunions de travail ont été organisées ces dernières années avec les bureaux d'études afin de clarifier au mieux les projets, les coûts détaillés et leur financement pour les conseillers communaux. De plus, l'évolution démographique communale de ces dernières années ne doit pas être sous-estimée. Les revenus du fonds de dotation global augmenteront aussi. Les recettes provenant de la délivrance d'autorisations de bâtir généreront également des revenus importants. À l'avenir, la commune devra effectivement contracter des crédits pour financer en partie les projets prévus. Jusqu'ici, l'endettement de la commune est très faible et les prêts existants seront également remboursés d'ici-là. Après la présentation du plan pluriannuel, toutes les cartes seront sur la table et on pourra analyser scrupuleusement la situation financière.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) revient sur les cinq dernières années : une période globalement difficile marquée par une pandémie mondiale et la guerre en Ukraine. Pendant ce temps, il a fallu adapter continuellement le travail quotidien du personnel communal et scolaire aux nouvelles circonstances et exigences. L'organisation des achats pour les habitants, la réalisation de tests Covid ou la création du premier point de collecte luxembourgeois pour les réfugiés ukrainiens ainsi que d'un hébergement à Moutfort n'en sont que quelques exemples.

Le collège échevinal travaille d'arrache-pied pour préparer la commune à l'avenir. En ce qui concerne la planification des projets, la bourgmestre attire toutefois l'attention sur le fait qu'il faut s'attendre à un doublement des prix pour les devis et les offres.

Avec une croissance de plus de 600 habitants depuis 2017, Contern est devenue une commune de taille moyenne. En conséquence, plusieurs infrastructures communales existantes telles que l'école, le hall sportif, la Maison Relais ou le bâtiment communal sont devenues trop petites. Une extension de ces bâtiments ainsi que la rénovation de plusieurs autres infrastructures sont donc indispensables pour continuer à offrir aux habitants une qualité de vie élevée. C'est pourquoi les dépenses ont été augmentées pour ces postes. Mais il s'agit d'investissements précieux pour l'avenir dans des infrastructures essentielles aux familles (école, Maison Relais), la sécurité et le bien-être de tous les citoyens, des préoccupations majeures du collège échevinal. La bourgmestre épingle quelques-uns de ces investissements les plus importants comme les travaux d'assainissement des conduites d'eau et de gaz, la pose de la fibre optique, l'aménagement de petits parcs, de nouvelles aires de jeux, un skate-parc, de nouveaux sentiers de promenade et pistes cyclables et la réalisation de mesures d'apaisement du trafic dans de nombreuses rues et aux entrées de la localité. Il incombe également au collège échevinal de créer des habitations abordables afin de répondre à la pénurie de logements actuelle. Ce dossier est en cours de réalisation avec la construction de logements sociaux à Oetrange et à Contern. Malgré l'ampleur des projets, la bourgmestre envisage l'avenir avec confiance et va voter le budget 2023. Ce budget donnera en effet à la commune les moyens nécessaires pour se développer et se préparer à l'avenir. Pour conclure, elle remercie toutes les personnes qui ont participé au budget 2023 pour le travail fourni.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) met à son tour l'accent sur la période troublée qui a malheureusement aussi des répercussions sur le budget de l'État. La commune dépend de celui-ci et de ses subventions. Les recettes ordinaires comme l'impôt commercial sont tributaires de la conjoncture tandis que d'autres telles que les recettes communales pour l'eau, les égouts et les déchets servent à couvrir les coûts. Par conséquent, les recettes ordinaires laissent peu de marge de manœuvre pour le financement d'investissements plus importants.

Déi Gréng est plutôt critique envers la prise de position de la commission Finances, notamment en ce qui concerne ses affirmations sur les investissements dans l'eau. De plus, Jean-Jacques ARRENSDORFF regrette que six des projets prévus reposent sur les épaules d'un seul bureau d'études. Déi Gréng ne voit pas la nécessité actuellement de prévoir une maison communale plus grande, surtout sans réfléchir en amont à une éventuelle fusion avec les communes voisines. L'engagement pour le Pacte Environnement, le Pacte Climat et le Pacte Nature dans le budget 2023 ne suffira pas selon ses estimations à lutter efficacement contre la crise et le changement climatiques.

Il considère le budget 2023 comme une accumulation de nombreux projets dont il ne voit malheureusement pas l'intérêt pour le bien des citoyens et dont il doute du financement. Pour toutes ces raisons, déi Gréng n'approuvera pas le budget 2023.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) insiste sur la nécessité absolue de certains projets de construction. Plusieurs structures existantes étaient déjà trop petites lors de leur inauguration et doivent à présent être rénovées ou agrandies face à l'essor démographique constant de la commune. L'échevin Tom JUNGBLUT (CSV) note que le prix d'achat de l'eau a doublé ces dernières années. Dès que la source de Millbech pourra à nouveau être utilisée, ces coûts diminueront. Les recettes locatives couvrent également une partie des investissements. On trouvera une réponse factuelle dans le plan pluriannuel. Le collègue échevinal a fait de son mieux et soutient le budget 2023 sans aucune réserve.

L'échevin Fernand SCHILTZ (LSAP) fait remarquer que l'élaboration du budget en temps de crise n'est jamais facile. Le collège échevinal a beaucoup réfléchi en amont pour agir dans l'intérêt de la commune et de ses habitants. Ces dernières années, de nombreuses réunions de travail ont été organisées pour impliquer le conseil communal dans la planification des projets et l'informer sur le coût financier. L'échevin ajoute que, dans le domaine du climat, de l'énergie, de la biodiversité et de la protection de la nature et de l'eau, beaucoup de projets ont déjà été concrétisés et que bien d'autres sont encore prévus. Il en énumère quelques-uns. L'échevin mentionne aussi la mise en œuvre réussie de la nouvelle loi sur les déchets. Rien qu'en 2022, les habitants ont réduit leurs déchets de 600 tonnes.

Le collège échevinal a également été très présent dans le domaine social. L'accueil de réfugiés ukrainiens à Moutfort et la transformation de l'ancien hall sportif de Contern en point de collecte ne sont que deux exemples de son action.

Fernand SCHILTZ annonce que, en tant que membre du LSAP, il approuvera le budget 2023. Ce budget est orienté vers l'avenir et tient compte des défis majeurs tels que le climat, le développement durable, le domaine social, l'économie et la qualité de vie. Il remercie tou-te-s ses collègues.

Avant toute chose, le conseiller communal Jean-Pierre DI GENOVA (CSV) tient à remercier l'échevin des finances Tom JUNGBLUT (CSV) pour les explications détaillées du budget 2023 et le collège échevinal pour la présentation et le travail fourni. Il soutient pleinement le budget présenté et l'approuvera.

Le conseiller communal Laurent LAKAFF (CSV) se joint aux paroles de Jean-Pierre DI GENOVA (CSV). Il confirme une nouvelle fois que beaucoup de projets ont déjà été réalisés et que les investissements seront poursuivis dans de nombreux domaines pour faire avancer la commune. Il approuvera le budget 2023 à tout point de vue.

Le conseiller communal Jean-Pierre SCHMITZ (CSV) met en avant le bon travail fourni en ces temps difficiles. De nombreux travaux tels que le remplacement de conduites d'eau potable, l'installation de la fibre optique, l'agrandissement du hall sportif, de l'école et de la Maison Relais sont indispensables. Pour cela, un service technique fonctionnel est nécessaire. Il remercie le collège échevinal, la commission Finances et les fonctionnaires pour le travail accompli.

Le conseil communal décide avec une majorité de 6 voix pour et 3 voix contre (Eric EIFES du DP, Jean-Jacques ARRENSDORFF et Laurence WOLTER de Déi Gréng) d'approuver le budget communal 2023.

## **12. Informations et questions des conseillers communaux**

Le conseiller communal Eric EIFES (DP) veut savoir s'il est possible pendant le congé collectif de créer deux passages piétons provisoires sur le chantier dans la rue principale de Contern – un près de l'église et un près du coiffeur – jusqu'à la reprise des travaux en février. Il demande aussi si on peut installer une boîte aux lettres sur le Henkeshaus pour les associations qui y ont leur siège social.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) répond par l'affirmative à ces demandes et transmettra les exigences au service technique de la commune pour que ce soit fait.

Le conseiller communal Laurent LAKAFF (CSV) invite l'assemblée au cinéma d'hiver qui se tiendra le 15 décembre dans l'amphithéâtre de l'école. Il avertit aussi les personnes présentes de sa prochaine démission de conseiller communal en raison de son déménagement dans une autre commune. Il s'est toujours engagé avec plaisir pour sa commune depuis 2011 et souhaite beaucoup de succès à son successeur. La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) le remercie pour son engagement tout au long de ces années et regrette sa démission.

Pour terminer, la bourgmestre remercie le conseil communal pour sa bonne collaboration et les discussions animées et souhaite de joyeuses fêtes à toutes les personnes présentes. Le collège échevinal convie ensuite les personnes présentes à partager un verre de bulles pour clôturer l'année.